

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sodium Ascorbate Crystalline  
Nom de la substance : 3-Oxo-L-gulofuranolactone sodium  
No.-CAS : 134-03-2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Destiné à l'enrichissement des aliments, Additif destiné à la stabilisation des aliments, Ingrédient/additif pour compléments alimentaires, Ingrédient pour produits pharmaceutiques

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd  
PO Box 2676  
CH-4002 Basel  
Téléphone : +41618157777  
Téléfax : +41618157770  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.nutritionalproducts@dsm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : L-Ascorbic acid, monosodium salt  
Vitamin C, sodium salt  
Brève description du produit : Substance  
Formule moléculaire : C6-H7-O6 .Na

#### 3.1 Substances

##### Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

##### Autres ingrédients

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification SGH	Concentration [%]
ascorbate de sodium	134-03-2 205-126-1 01-2119953729-21		>= 99 - <= 100

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Mousse

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Protection des mains : Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile  
Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas de fortes concentrations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : blanc - jaune pâle

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : 7,0 - 8,0 (10%)  
(en solution aqueuse)

Point/intervalle de fusion : env. 232 °C (OCDE ligne directrice 102)  
Se décompose avant de fondre.

Point/intervalle d'ébullition : N'a pas pu être déterminé pour cause de décomposition.

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : pas hautement inflammable (Méthode: Inflammabilité (solides))  
Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Pression de vapeur : < 0,000 hPa (25 °C; OCDE ligne directrice 104)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : 1,88 (20 °C; OCDE ligne directrice 109)

Hydrosolubilité : 642,6 g/l (20 °C, pH 6,5; OCDE ligne directrice 105)  
780 g/l (75 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Éthanol: légèrement soluble  
Éther: pratiquement insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow < -4,2 (21,9 °C, pH 6,6; OCDE Ligne directrice 117)

Température d'auto-inflammabilité : n'est pas auto-inflammable  
(Testé selon la directive 92/69/CEE.)

Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.  
Dangers liés à des réactions exothermiques

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non oxydant

#### 9.2 Autres informations

Indice de combustibilité : 2 (env. 22 °C)

Classe d'explosibilité de poussière : St(H)1 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,0196 mm; La valeur a été déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

---

Énergie minimale d'ignition	: > 300 - 1.000 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,0196 mm) L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.
	: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière	: > 610 °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,0196 mm) Déterminé dans le four BAM
Poids moléculaire	: 198,11 g/mol)
Sensibilité aux chocs	: Pas sensible aux chocs.
Tension superficielle	: 74 mN/m (0,1 %, env. 20 °C, OCDE ligne directrice 115)

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

Exposition à l'air.  
(en solution aqueuse)

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants  
Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 16.300 mg/kg
	: DL50 (Souris): 17.531 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Donnée non disponible

---

**Sodium Ascorbate Crystalline**

**0408174**

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

---

Irritation de la peau	: Pas d'irritation de la peau (Lapin, 4 h) rougeur passagère
Irritation des yeux	: Pas d'irritation des yeux (Lapin, Test de Draize) rougeur passagère : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
Sensibilisation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Souris, Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL), OCDE ligne directrice 429)
Génotoxicité in vivo	: Aucune indication connue de génotoxicité chez l'humain.
Cancérogénicité	: Pas d'indication de cancérogénicité connue
Toxicité pour la reproduction	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Tératogénicité	: Pas d'indication de tératogénicité connue
Toxicité spécifique pour cer- tains organes cibles - exposi- tion unique (Exposition ai- guë)	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour cer- tains organes cibles - exposi- tion répétée	: Ces informations ne sont pas disponibles.
Expérience de l'exposition humaine: Ingestion	: Des prises quotidiennes par voie orale jusqu'à 9 g ne présen- tent pas d'effets toxiques sérieux, bien que des doses infé- rieures puissent déjà entraîner de la diarrhée.
Toxicité par aspiration	: Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspi- ration

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons	: <i>Salmo gairdneri</i> (Truite arc-en-ciel) CL50 (48 h) > 1.000 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques	: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie ) CE50 (48 h) 74 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)
Toxicité pour les algues	: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Algue verte) CE50 (72 h) > 74 mg/l

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

(OCDE Ligne directrice 201)  
: NOEC (72 h)  $\geq$  74 mg/l

Toxicité pour les bactéries : boue activée  
(28 jr) 80 mg/l  
Aucune inhibition n'a été observée dans les conditions du test  
de biodégradation.  
(OCDE Ligne directrice 301 A)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.  
99 % (28 jr)  
(OCDE Ligne directrice 301 A)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  $\log P_{ow} < -4,2$  ( 21,9 °C , pH 6,6; OCDE Ligne directrice 117)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible  
Tension superficielle : 74 mN/m (0,1 %, env. 20 °C, OCDE ligne directrice 115)

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT.  
: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Sodium Ascorbate Crystalline

0408174

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

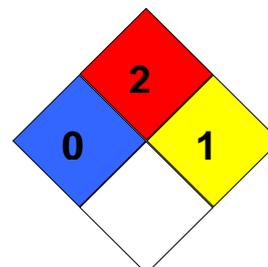
### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 0  
Risque d'incendie: 2  
Danger de réactivité: 1



### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

**Sodium Ascorbate Crystalline**

**0408174**

Version 2.3

Date de révision 17.11.2017

Date de dernière parution:  
13.10.2014

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR